

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 7 janvier 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

2014-01-01

1- Ouverture de la séance

Le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de procéder à l'ouverture de la séance à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-02

2- Adoption de l'ordre du jour

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 États financiers 2013 : mesure d'appariement fiscal pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert
 - 4.3 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : avis de motion
- 7- Règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption du projet de règlement
- 8- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : adoption du rapport annuel an 3
- 9- Caserne : installation d'un nouveau système de chauffage
- 10- Fondation Collège Santé : demande de contribution pour l'année 2014
- 11- Puits d'eau potable : ajout et remplacement d'équipements
- 12- Puits d'eau potable : vente d'équipements électriques
- 13- Branche 9 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux de nettoyage de cours d'eau
- 14- Contrat pour la coupe des gazons 2014 : offre de renouvellement
- 15- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : nomination d'un administrateur
- 16- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide : estrades et assurance responsabilité

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

- 17- Société du patrimoine de Sainte-Brigide : subvention 2014 et achat d'équipement informatique
- 18- École secondaire Paul-Germain-Ostiguy : bourses pour le Gala Méritas 2014
- 19- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal
- 20- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal
- 21- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 22- Varia
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-03

3- Approbation des procès-verbaux

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 ainsi que des séances extraordinaires tenues le 9 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 ainsi que des séances extraordinaires tenues le 9 décembre 2013, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

2014-01-04

4.1 Comptes à payer

Une liste des comptes à payer au 7 janvier 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 161 758,58 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 États financiers 2013 : mesure d'appariement fiscal pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert

2014-01-05

Considérant que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012;
- que les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2014-01-06

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 7 janvier 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

6- Règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion à l'effet que lors de la séance ordinaire du 3 février 2014, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

7- Règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption du projet de règlement

2014-01-07

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, adopter un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal;

Considérant que le code d'éthique et de déontologie doit être révisé à la suite d'une élection générale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 janvier 2014;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 7 janvier 2014 par Monsieur le conseiller Gaétan Coutu;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter le projet du règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

(Le texte du projet du règlement numéro 2014-419 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : adoption du rapport annuel an 3

2014-01-08

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et que ce fichier comporte trois onglets, à savoir : plan de mise en œuvre (PMO), indicateurs de performance (IP) et indicateurs de performance sous forme de graphiques (GRAPH);

Considérant que le rapport annuel pour l'année 3 (22 juillet 2012 au 21 juillet 2013) a été complété par le directeur du Service de sécurité

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont reçu copie de la version finale du rapport d'activités annuel pour l'année 3 et ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'adopter le rapport d'activités annuel pour l'année 3 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- d'autoriser la transmission de ce rapport à la MRC du Haut-Richelieu afin qu'elle consolide l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et achemine le tout au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Caserne : installation d'un nouveau système de chauffage

2014-01-09

Considérant que le système de chauffage de la caserne d'incendie est désuet, ne fonctionne pas bien et doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'octroyer à Chauffage Papineau inc. le contrat pour l'achat et l'installation d'un nouveau système de chauffage à l'huile incluant une fournaise au mazout (modèle AMT3, 168-210 mille BTU) et un réservoir à mazout (900 litres, double fond), selon les termes de la soumission datée du 7 janvier 2014, le tout pour un montant de 5 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Fondation Collège Santé : demande de contribution pour l'année 2014

2014-01-10

Considérant que depuis l'année 2008, la Municipalité contribue financièrement à la Fondation Collège Santé afin de supporter les activités de la Clinique médicale du Collège;

Considérant que la contribution financière pour les années 2008 et 2009 était de 5,00 \$ per capita par année;

Considérant que depuis l'année 2010, une majoration à raison de 10,00 \$ per capita a été demandée à chacune des municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a, jusqu'à ce jour, accepté de contribuer à la Fondation Collège Santé en fonction de sa population;

Considérant la lettre datée du 10 décembre 2013 de Monsieur Luc Forand, président de la Fondation Collège Santé, concernant la demande de contribution pour l'année 2014;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

Considérant que le Conseil municipal a quelques interrogations quant au mode de fonctionnement de la mini-urgence de la Clinique médicale du Collège et à la prise en charge de patients par les médecins de famille;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander que les représentants de la Clinique et de la Fondation, soit le Docteur Jean Desormeaux et Monsieur Luc Forand, rencontrent les élus et la population de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, avant que la Municipalité prenne une décision concernant le versement de la contribution pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Puits d'eau potable : ajout et remplacement d'équipements

2014-01-11

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a octroyé le contrat pour l'ajout d'équipements au puits d'eau potable à Nordmec Construction inc. (réf. résolution No 2013-05-107);

Considérant le rapport de visite de chantier daté du 26 novembre 2013 de la firme d'ingénierie Les Services EXP recommandant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de procéder au remplacement de la sonde de niveau du puits ainsi qu'à l'ajout de parafoudres et d'une sonde de température;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'ajout et le remplacement des équipements nécessaires au puits d'eau potable par Automation RL inc., tel que recommandé dans le rapport de visite de chantier daté du 26 novembre 2013 de la firme d'ingénierie Les Services EXP, le tout pour un montant total de 3 305 \$ plus toutes les taxes applicables, incluant l'installation et la programmation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Puits d'eau potable : vente d'équipements électriques

2014-01-12

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a fait paraître, dans le bulletin municipal *La Flûte*, une demande d'offres pour l'achat d'équipements électriques (réf. résolution No 2013-12-262), soit :

- une boîte d'interrupteurs de marque Siemens, 3 phases, 600 volts maximum, 60 ampères;
- une boîte d'interrupteurs bidirectionnels de marque Square D, 3 phases, 600 volts, 60 ampères;
- une boîte d'interrupteurs de marque Square D, 3 phases, 347/600 volts, 60 ampères; et
- un transformateur de marque Square D, 600/120/240 volts;

Considérant qu'une seule offre a été reçue;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu
ET RÉSOLU d'autoriser la vente de ces équipements électriques, en un seul
lot, à Ghislain Côté inc., le tout pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Branche 9 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux de nettoyage de cours d'eau

2014-01-13

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 9 de la rivière du Sud-Ouest;

Considérant que le fonctionnaire désigné informe les membres du Conseil municipal que ces travaux d'entretien sont nécessaires;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de demander à la MRC du Haut-Richelieu que des travaux d'entretien de la branche 9 de la rivière du Sud-Ouest soient effectués au cours de l'année 2014;
- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et le fonds général, au besoin, les sommes nécessaires pour acquitter les frais reliés à ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Contrat pour la coupe des gazons 2014 : offre de renouvellement

2014-01-14

Considérant que le contrat pour la coupe des gazons pour l'année 2013 a été octroyé à Les Pelouses GS (réf. résolution No 2013-02-29);

Considérant la lettre reçue le 4 décembre 2013 de Les Pelouses GS offrant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de renouveler le contrat pour la coupe des gazons 2014, et ce, selon les mêmes conditions générales mais avec une augmentation de tarif de 400 \$ par rapport au prix des quatre dernières années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat pour la coupe des gazons pour l'année 2014 à Les Pelouses GS, selon les mêmes conditions générales qu'en 2013, le tout pour un montant total de 4 594,60 \$ plus toutes les taxes applicables;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-15 **15- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : nomination d'un administrateur**

Considérant que Madame Isabelle Côté a été nommée administratrice aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. en mars 2011 (réf. résolution No 2011-03-50);

Considérant qu'en raison d'un manque de disponibilité, Madame Côté a démissionné de son poste d'administratrice en novembre 2011;

Considérant que, faute de candidats intéressés et disponibles, ce poste est demeuré vacant depuis ce temps;

Considérant que Monsieur Stephens Daneau a récemment manifesté son intérêt pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Stephens Daneau à titre d'administrateur aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., et ce, en remplacement de Madame Isabelle Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-16 **16- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide : estrades et assurance responsabilité**

Considérant que les membres du Conseil municipal sont d'avis que certaines informations sont requises avant de statuer sur le dossier concernant les estrades et l'assurance responsabilité du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- de demander à Monsieur Jean Giguère, président du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., de fournir à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une copie du document préparé par son ingénieur attestant que les estrades sont conformes jusqu'en 2015;
- d'exiger une couverture d'assurance en responsabilité civile de 3 000 000 \$ et que la Municipalité soit co-assurée sur ladite police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-17 **17- Société du patrimoine de Sainte-Brigide : subvention 2014 et achat d'équipement informatique**

Considérant la demande d'aide financière datée du 6 novembre 2013 préparée par Monsieur Luc Lewis, président de la Société du patrimoine de Sainte-Brigide;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

Considérant les besoins de la Société du patrimoine de Sainte-Brigide en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et les équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'accorder une subvention de 500 \$ à la Société du patrimoine de Sainte-Brigide pour ses dépenses de fonctionnement;
- d'accorder un montant de 1 500 \$ maximum pour l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante et des logiciels Office et Infoka.

Dissident : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

18- École secondaire Paul-Germain-Ostiguy : bourses pour le Gala Méritas 2014

2014-01-18

Considérant la lettre datée du 5 décembre 2013 de l'École secondaire Paul-Germain-Ostiguy concernant le Gala Méritas 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'octroyer deux bourses de 100 \$ chacune pour le Gala Méritas 2014 de l'École secondaire Paul-Germain-Ostiguy pour être remises à des étudiants provenant de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

19- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal

Le dossier concernant la demande du Cercle de Fermières de Sainte-Brigide pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

20- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal

Le dossier concernant la demande du Centre de femmes du Haut-Richelieu pour des serrures sur des portes d'armoire au Centre municipal est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

21- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant les activités de son service pour le mois de décembre 2013 et dépose son rapport annuel 2013.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

22- Varia

22.1 Service Ambulancier Farnham inc. : offre de subvention

2014-01-19

Considérant que suite à la liquidation des actifs du Service Ambulancier Farnham inc., cet organisme offre à chacune des municipalités qu'il desservait la possibilité de demander une subvention pour des projets relatifs à la santé, et ce, via un organisme sans but lucratif (OSBL);

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. sont admissibles pour présenter des projets à financer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de mandater les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. pour présenter une demande de subvention au Service Ambulancier Farnham inc. pour les projets suivants : cours de secourisme offert aux résidants de Sainte-Brigide-d'Iberville et achat de trois défibrillateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22.2 Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : recherche d'un coordonnateur

2014-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 janvier 2014**

ET RÉSOLU de nommer Messieurs Stéphane Surprenant et Yannick Robert comme bénévoles responsables de trouver un coordonnateur à temps partiel pour les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

24- Levée de la séance

2014-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire